



2024

Éthique et Conformité Rapport Annuel



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
À propos de l'Unité Éthique et Conformité	4
L'exercice fiscal 2024 en chiffres	5
Activités du programme de conformité	6
Prévention de la fraude et de la corruption	6
Sauvegarde	6
Conseils et orientations	7
Mises à jour des politiques	7
Enquêtes	7
Mandat de l'unité en charge des enquêtes.....	7
Volume des signalements.....	8
Mécanismes de signalement.....	9
Enquêtes de sauvegarde.....	10
Enquêtes portant sur l'intégrité fiscale	10
Clôture des dossiers et réduction du nombre de dossiers.....	10
Réduction des délais de clôture des dossiers de priorité élevée.....	11
Perspectives pour l'exercice fiscal 2025	11

Avant-propos

Je suis ravie de vous présenter le Rapport annuel de l'Unité Éthique et Conformité (Ethics and Compliance Unit, ECU) pour l'exercice fiscal 2024.

Quand l'ECU intervient lors d'une réunion virtuelle ou se présente dans un bureau, la première question qui peut venir à l'esprit est : « Qui est visé par une enquête ? ». En effet, une grande partie de notre travail consiste à mener et à superviser des enquêtes. Cependant, nous collaborons également avec les collègues ainsi que les clients et clientes de différentes manières, notamment par le biais d'activités d'apprentissage et d'atténuation des risques. Le présent rapport résume l'impact de notre travail sur l'IRC, les clients et clientes, les donateurs et les partenaires tout au long de l'exercice fiscal 2024.

Au cours de l'exercice fiscal 2024, les collègues de l'ECU ont mené à bien plus de 400 enquêtes et évaluations et ont également échangé avec des milliers de membres du personnel, de clients et clientes et de nombreuses autres personnes grâce à des séances de formation, de sensibilisation, de conseils et un travail collaboratif portant sur des tâches et des projets axés sur l'éthique et la conformité.

En janvier 2024, au cours de l'exercice fiscal, j'ai rejoint l'IRC en tant que Directrice Exécutive de l'éthique et de la conformité, et cheffe de l'ECU. La conformité étant au cœur de ma profession, mon travail consiste à prévenir et à gérer les actes répréhensibles au sein d'une organisation, et à y répondre. Nous mettons tout en œuvre pour mener à bien cette tâche. Mais je suis aussi une spécialiste de l'éthique et je dirige l'ECU. C'est précisément la dimension éthique qui m'enthousiasme le plus au sein de l'IRC. Selon moi, le personnel et la direction accordent tout autant d'importance à la conformité qu'à l'éthique. L'intention d'agir avec intégrité est ancrée dans notre culture. Observons-nous des manquements ? Bien sûr. Certains individus et partenaires ne partagent malheureusement pas les mêmes valeurs que l'IRC. C'est un fait. Mais, fondamentalement, je suis heureuse de pouvoir dire que l'IRC exerce ses activités avec intégrité et dans le respect de l'éthique. Les statistiques figurant dans ce rapport annuel doivent être interprétées à la lumière de ce contexte.



Katrina Campbell

Katrina Campbell

Directrice de l'éthique et de la conformité

À propos de l'Unité Éthique et Conformité

L'Unité Éthique et Conformité (Ethics and Compliance Unit, ECU) de l'International Rescue Committee, œuvre de manière collaborative pour promouvoir et mettre en place un programme d'éthique et de conformité pour l'IRC.

Le mandat de l'ECU consiste à s'assurer que l'IRC et ses partenaires s'attachent en priorité à maintenir, promouvoir et mettre en œuvre un programme d'éthique et de conformité. Pour ce faire, notre objectif est d'assurer de manière efficace la prévention, la détection et l'investigation de toute violation potentielle du Code de conduite de l'IRC, de toute autre politique, législation et réglementation applicables, et de remplir nos obligations en vertu des subventions et de tout autre accord. L'Unité Éthique et Conformité de l'IRC aide directement l'IRC à répondre aux besoins de ses clients et clientes et à satisfaire les exigences des bailleurs de fonds, en tant que gardiens de confiance de leurs ressources.

L'ECU a pour mission de :

- ▶ S'assurer que l'IRC incorpore une culture d'éthique, d'intégrité et de conformité dans ses pratiques opérationnelles à tous les niveaux et dans le respect de notre Code de conduite de nos valeurs, politiques, et des législations et réglementations nationales.
- ▶ Fournir des conseils sur les questions d'éthique et de conformité et une expertise en la matière.
- ▶ Encourager l'application du Code de conduite de l'IRC et former le personnel à ce Code et à tout autre sujet connexe.
- ▶ Favoriser la gestion du risque en matière de conformité par le biais du leadership du Groupe de travail sur la conformité.
- ▶ Intégrer les activités et stratégies de prévention de la fraude et de la corruption au sein de l'IRC dans les interactions avec les principales parties prenantes de l'IRC.
- ▶ Développer et mettre en œuvre des programmes de formation et de communication afin de sensibiliser sur les questions d'intégrité, de prévenir les éventuelles mauvaises conduites et de partager les enseignements tirés à travers l'IRC.
- ▶ S'assurer que l'IRC a mis en place les mécanismes adéquats de diligence raisonnable pour le personnel et les tiers.
- ▶ Gérer la ligne téléphonique de signalement de l'IRC et réaliser des enquêtes sur les violations potentielles du Code de conduite de l'IRC et des politiques, lois ou règlements, et sur les manquements matériels aux obligations en vertu des accords.
- ▶ Collaborer étroitement avec les départements de l'IRC pour mettre en place des mesures correctives suite aux résultats des enquêtes.

Dirigée par la Directrice Exécutive de l'éthique et de la conformité (Chief Ethics and Compliance Officer, CECO), l'ECU est une unité indépendante siégeant au sein du Bureau du Conseiller Juridique Général (General Counsel). La personne occupant le poste de CECO relève fonctionnellement du bureau du Conseiller Juridique Général et doit rendre compte au Président de l'IRC et à la personne présidant le Comité d'audit américain de l'IRC.



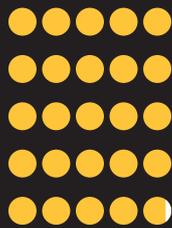
L'exercice fiscal 2024 en chiffres



88% du personnel
a suivi la formation
en ligne IRC Way



80% du personnel
a suivi la formation
en ligne IRC de
lutte contre la fraude



5,492

Participants aux formations
ciblées de l'ECU et aux
événements de sensibilisation

416

Évaluations/
enquêtes
clôturées



622

Signalements
de comportements
répréhensibles reçus



Nombre de jours
moyen pour clôturer
les dossiers de
priorité élevée

**22% de
réduction**
du nombre de
dossiers par
rapport à l'exercice
fiscal 2023



Activités du programme de conformité

L'ECU a pour mission de prévenir les actes répréhensibles et de répondre aux allégations de tels actes en se concentrant sur deux domaines clés : 1) la fraude et la corruption et 2) la sauvegarde de parties prenantes tierces, notamment les clients et clientes, les travailleurs et travailleuses rémunérés au rendement, les partenaires et les fournisseurs. L'ECU fournit également plusieurs autres services visant à soutenir le programme global d'éthique et de conformité de l'IRC, comme la formation obligatoire, les mises à jour des politiques (y compris l'IRC Way : les normes de conduite professionnelle), les conseils en matière d'éthique et l'assistance dans le cadre d'audits et d'évaluations. Vous trouverez ci-dessous un résumé du travail que nous avons effectué au cours de l'exercice fiscal 2024.

Prévention de la fraude et de la corruption

Le programme de lutte contre la fraude de l'IRC cible la prévention, la détection, la réparation et la gestion des risques. L'ECU travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel de l'IRC au travers d'initiatives ciblées et propose aussi des conseils et des orientations. Au cours de l'exercice fiscal 2024, l'ECU a mené et soutenu plusieurs initiatives, notamment :

- ▶ La création et la publication de la formation annuelle obligatoire de l'IRC sur la sensibilisation à la fraude, « Prévention de la fraude et de la corruption à l'IRC : partie 2 », qui a enregistré un taux d'achèvement total de 80 % dans toute l'organisation. Le module de formation en ligne a été proposé en arabe, en anglais, en français et en espagnol. Ceux qui n'ont pas pu accéder à la formation en ligne en raison d'exigences linguistiques ou d'une connexion Internet instable ont pu suivre une formation en direct comme alternative. Les retours d'informations sur la formation basée sur des scénarios ont été positifs. Plusieurs participants et participantes ont indiqué avoir trouvé la formation très intéressante et qu'elle reflétait bien les nombreux contextes dans lesquels l'IRC opère.
- ▶ La direction de la prévention de la fraude de l'IRC a collaboré avec un groupe de travail dans le but de réduire le risque de fraude et de vols au niveau des programmes nutritionnels de l'IRC. Ce groupe de travail a également été chargé d'établir des attentes et des normes minimales pour tous les programmes nutritionnels de l'IRC.
- ▶ L'ECU a réalisé une analyse de la prévention de la fraude en interrogeant les parties prenantes de l'IRC sur divers aspects liés à la prévention de la fraude. Un rapport de synthèse a été transmis aux principales parties prenantes internes. L'ECU prévoit d'élargir son travail d'analyse au cours de l'exercice fiscal 2025 pour inclure d'autres risques en matière de conformité.
- ▶ L'IRC a déployé un conseiller ou une conseillère en gestion des risques et de la conformité dans le cadre de l'intervention d'urgence dans les territoires palestiniens occupés, avec l'aide et le soutien de la direction de la prévention de la fraude qui lui a également fourni l'accompagnement et la formation nécessaire axée sur l'identification et la gestion des risques. Un modèle et une boîte à outils pour la gestion des risques dans les situations d'urgence ont également été développés. Les conclusions de ce travail sont en cours d'intégration dans la planification future des interventions d'urgence.
- ▶ La direction de la prévention de la fraude a mis en place une communauté de pratique pour les coordinateurs et coordinatrices de la conformité des programmes pays. Le groupe a établi les meilleures pratiques en matière d'atténuation des risques et de prévention de la fraude.

Sauvegarde

L'ECU a organisé des formations en direct sur la sensibilisation à la sauvegarde dans plusieurs bureaux de programmes CRRD et RAI, ce qui pourrait expliquer l'augmentation du nombre de signalements durant l'exercice fiscal 2024. Toutefois, les taux de signalement restent faibles dans les régions à risque, comme celles touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles ou encore celles concernées par des interventions d'urgence. Plusieurs facteurs pourraient contribuer à ce faible taux de signalement, notamment une mise en place rapide des opérations, un personnel moins expérimenté, la présence de populations vulnérables ou encore une mobilité perpétuelle.

L'équipe chargée des enquêtes en matière de sauvegarde de l'ECU a collaboré étroitement avec l'équipe de sauvegarde de l'IRC. Au cours de l'exercice fiscal 2024, l'équipe a mené à bien plusieurs enquêtes (voir ci-dessous) et a également soutenu diverses initiatives visant à fournir une assistance aux survivants et survivantes. L'équipe a également fourni des mises à jour régulières au Comité chargé de la sauvegarde du Royaume-Uni et au Comité directeur chargé de la sauvegarde de l'IRC.

Conseils et orientations

La CECO a dispensé des conseils et animé des présentations à l'intention du personnel, de divers comités de direction et départements, abordant notamment l'accueil des prestataires ainsi que les relations sociales avec les clients et clientes. Pour l'ECU, ces travaux de conseil constituent une opportunité de partager des connaissances et les attentes relatives à la conduite du personnel et des tierces parties conformément aux principes de l'IRC Way. L'ECU a également collaboré dans le cadre de plusieurs demandes d'audit des donateurs et de l'évaluation des modalités pour les nouveaux bailleurs de fonds.

Mises à jour des politiques

L'ECU a mis à jour la Politique globale de signalement et ses procédures opérationnelles standard pour les enquêtes internes et a contribué à l'élaboration de la nouvelle Politique de sauvegarde.

Enquêtes

Mandat de l'unité en charge des enquêtes

L'ECU sert de point central pour la gestion des signalements d'allégations de mauvaise conduite, y compris les violations graves de l'éthique et des politiques par des parties internes et externes. L'ECU enquête sur les infractions liées à l'IRC Way et aux politiques connexes pertinentes pour l'IRC, y compris celles considérées comme « sérieuses ». Les compétences de l'unité s'appliquent en externe aux partenaires, aux individus et aux entreprises avec lesquels l'IRC collabore, conclut des contrats ou fait des affaires.

Les questions d'éthique ou de conformité considérées comme « sérieuses » se rapportent à des allégations d'actes répréhensibles en rapport avec :

- > l'abus, l'exploitation et le harcèlement impliquant des clients et clientes ou des tiers affiliés à l'IRC (y compris l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels) ;
- > l'intégrité fiscale, y compris la fraude, la corruption, les pots-de-vin et la collusion ;
- > les conflits d'intérêts, y compris entre le personnel et des tiers ;
- > les délits commis par l'Organisation, son personnel, ses consultants et ses sous-traitants, par tout tiers agissant au nom de l'Organisation ou avec qui l'IRC conclut des contrats pour remplir ses fonctions et mener à bien ses activités ;
- > les violations réglementaires inhabituelles, flagrantes, répétées, délibérées ou importantes ;
- > les situations susceptibles d'avoir un impact négatif sur la réputation de l'IRC.

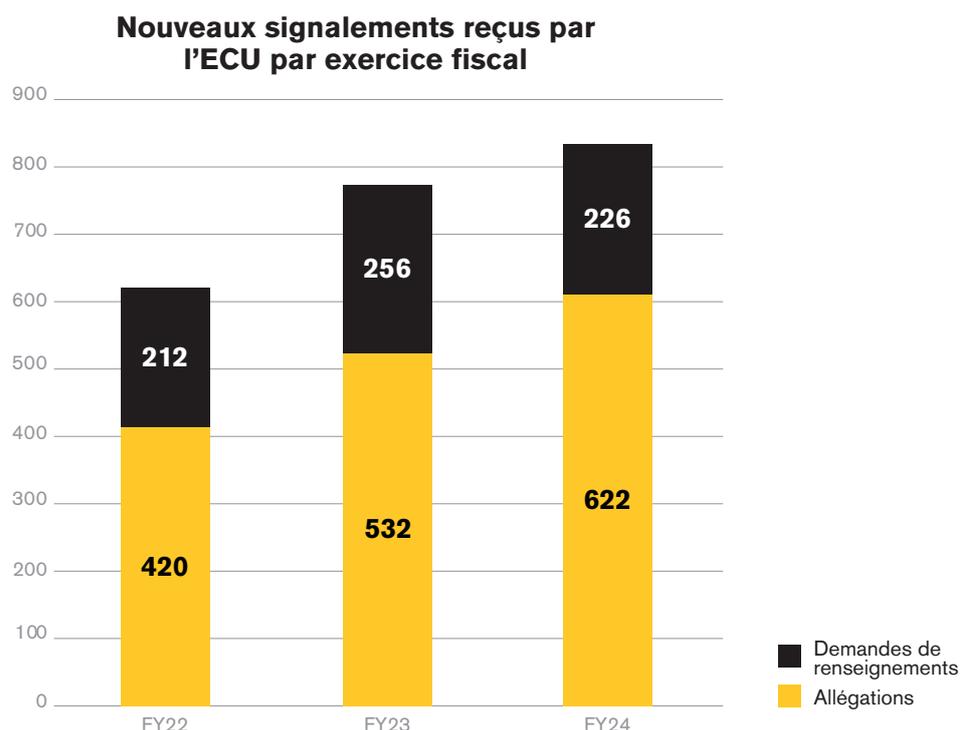
L'ECU travaille en collaboration avec le Service des relations avec le personnel (Global Employee Relations Unit, GER) du département Personnes et culture. Le service GER supervise les enquêtes portant sur les relations avec le personnel, y compris les allégations liées à la sauvegarde impliquant uniquement le personnel. Les informations contenues dans ce rapport ne comprennent pas les résultats des enquêtes réalisées par le service GER.

En outre, l'ECU travaille également en partenariat avec plusieurs coordinateurs et coordinatrices de la conformité au sein des programmes pays du CRRD. Sous la supervision de l'ECU, les coordinateurs et coordinatrices de la conformité mènent des enquêtes sur des allégations d'atteinte à l'intégrité fiscale de faible valeur dans leur pays. Des informations sur ces enquêtes sont présentées dans le présent rapport.

Volume des signalements

L'ECU a recueilli 848 signalements et demandes d'information durant l'exercice fiscal 2024, soit une hausse de 8 % (60 signalements) par rapport à l'exercice 2023. Cette tendance à la hausse du nombre de signalements confirme que la culture du signalement est généralement positive au sein de l'IRC.

- ▶ Parmi les signalements recueillis, **72 %** (622) étaient liés à des allégations d'actes répréhensibles, tandis que 28 % (228 signalements) concernaient des demandes de renseignements sur des problèmes relatifs à la programmation de l'IRC (p. ex. questions clients et clientes au sujet des prestations).
- ▶ Parmi les 622 allégations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice fiscal 2024, **55 %** (339) ont fait l'objet d'une enquête, soit une diminution de 18 % (45 enquêtes) du nombre de nouvelles enquêtes ouvertes par rapport à l'exercice 2023.



L'ECU classe les enquêtes comme suit : Catégorie 1 : réponse prioritaire de l'ECU, dossiers d'inconduite sexuelle et de sauvegarde présentant un risque élevé, menaces graves pour la sûreté et la sécurité, et financement du terrorisme ; Catégorie 2 : dossiers de sauvegarde et d'intégrité fiscale hors catégorie 1, violations de l'IRC Way, de la sauvegarde et autres violations de la politique d'intégrité fiscale ; Catégorie 3 : transfert vers le programme pays ou le coordinateur ou la coordinatrice en charge de la conformité (sous la supervision de l'ECU si nécessaire), violations de l'IRC Way et autres violations de politiques considérées comme devant faire l'objet d'une enquête ou d'un examen au niveau local ; Catégories 4-6 : demandes concernant la programmation ou dossiers clôturés à l'étape de triage en raison du manque d'informations fournies par la personne effectuant le signalement.

Vous trouverez ci-après le nombre d'enquêtes ouvertes par catégorie au cours de l'exercice fiscal 2024 :

Catégorie 1
Priorité élevée :
79 dossiers (23 %)

Catégorie 2
Priorité moyenne :
163 dossiers (48 %)

Catégorie 3
Priorité faible :
89 dossiers (26 %)

Catégorie 4-6 / hors mandat de l'ECU : 8 dossiers (3 %)

Mécanismes de signalement

L'ECU a mis à la disposition du personnel plusieurs mécanismes de signalement d'actes répréhensibles, comme par exemple la ligne téléphonique directe « Report Wrongdoing », un formulaire d'enregistrement en ligne et une adresse e-mail. Les membres du personnel peuvent également effectuer un signalement en personne ou par courrier électronique à la direction, aux équipes de sauvegarde, aux coordinateurs et coordinatrices de la conformité des bureaux pays (pour le CRRD) ou au département Personnes et culture. Bien que la ligne téléphonique directe et les méthodes d'enregistrement en ligne soient largement disponibles, **le courrier électronique reste le moyen le plus courant d'effectuer un signalement à l'ECU.**



507 signalements ont été reçus via e-mail



237 signalements ont été reçus via un formulaire en ligne



104 signalements ont été reçus via la ligne téléphonique directe

La plupart des signalements d'actes répréhensibles ou de tout autre problème auprès de l'ECU sont effectués par des membres du personnel de l'IRC (69 %). 11 % des signalements sont effectués par des membres de la communauté, des clients et clientes, des acteurs humanitaires, le personnel des partenaires de mise en œuvre et des fournisseurs de l'IRC. Les 20 % restants sont des signalements anonymes ou qui proviennent de fonctions non connues de l'ECU.

La plupart du temps, les clients et clientes sont la source originale des informations communiquées à l'ECU. Souvent, ils ou elles peuvent faire part de leurs préoccupations à un membre du personnel de l'IRC qui les fait ensuite remonter à l'ECU via un processus de signalement officiel.

La majorité des personnes faisant l'objet de plaintes relatives à des actes répréhensibles sont des membres du personnel de l'IRC (53 %). Parmi les autres personnes faisant l'objet de plaintes figurent :

- > le personnel des partenaires de mise en œuvre (9 %) ;
- > les travailleurs et travailleuses rémunérés au rendement (5 %) ;
- > les fournisseurs ou sous-traitants (4 %) ;
- > les anciens membres du personnel de l'IRC (4 %) ;
- > les membres de la communauté (3 %) ;
- > les clients et clientes (1 %) ;
- > d'autres acteurs humanitaires (1 %) ;
- > autre/inconnu (20 %).

L'ECU enquête également sur les allégations d'actes répréhensibles au niveau des partenaires de mise en œuvre. Au cours de l'exercice fiscal 2024, l'ECU a enquêté sur 24 dossiers d'allégations de mauvaise conduite impliquant des partenaires, puis les a clôturés.



Enquêtes de sauvegarde

Il nous incombe, sur le plan collectif et individuel, d'assurer la sauvegarde au sein de l'IRC afin de prévenir, d'identifier et de répondre à toutes les formes de harcèlement, d'exploitation et d'abus des clients et clientes, des travailleurs et travailleuses, des partenaires et des membres de la communauté par les personnes qui travaillent pour ou sont associées à l'IRC. Cela comprend tout type de violence physique, verbale, émotionnelle, psychologique, économique ou sexualisée et toute autre forme d'abus de pouvoir.

La sauvegarde relève de la responsabilité de chaque membre du personnel de l'IRC, qui contribue à et est affecté par notre travail de sauvegarde.

L'ECU dispose d'une équipe dédiée chargée des enquêtes en matière de sauvegarde axées sur les survivants et survivantes et les traumatismes.

L'ECU a clôturé 175 dossiers liés à des atteintes présumées à la sauvegarde. Parmi ces dossiers, 30 % (52) ont fait l'objet d'une corroboration.

- ▶ 124 dossiers étaient liés à des cas d'exploitation économique (p. ex. lorsque des clients et clientes de l'IRC se voient forcés de donner de l'argent et/ou des articles de valeur), dont 35 ont fait l'objet d'une corroboration.
- ▶ Parmi les 51 dossiers liés à des allégations d'exploitation sexuelle, 17 ont fait l'objet d'une corroboration.

Enquêtes portant sur l'intégrité fiscale

Au cours de l'exercice fiscal 2024, parmi les 383 enquêtes actives portant sur l'intégrité fiscale, 165 (43 %) ont été nouvellement ouvertes.

- ▶ Parmi les 199 dossiers (52 %) clôturés, 86 (43 %) ont fait l'objet d'une corroboration.
- ▶ 184 (48 %) dossiers étaient toujours en cours de traitement.

La majorité des dossiers (285 ou 74 %) concernaient le détournement ou l'usage impropre d'actifs.

Le reste des dossiers (98 ou 26 %) concernait la fraude relative à la passation de marchés.

Pertes enregistrées dans le cadre des enquêtes portant sur l'intégrité fiscale

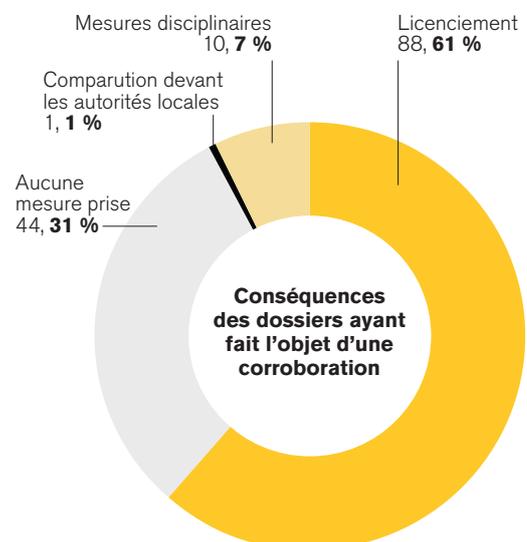
Au cours de l'exercice fiscal 2024, 77 dossiers ont totalisé une perte de 514 884 \$, soit une légère baisse par rapport à l'exercice fiscal 2023 (524 988 \$). Les pertes imputées à trois dossiers correspondaient à environ la moitié du montant total. Les dossiers ayant entraîné les pertes les plus élevées étaient liés au détournement de prestations clients et clientes, aux salaires en dessous de table et aux fausses déclarations de dépenses.

Clôture des dossiers et réduction du nombre de dossiers

Au cours de l'exercice fiscal 2024, l'ECU a clôturé 416 enquêtes (y compris celles au stade d'évaluation préliminaire) contre 454 au cours de l'exercice fiscal 2023, ce qui représente une réduction de 8 % du nombre de clôtures. Le nombre élevé de dossiers clôturés au cours de l'exercice fiscal 2023 comprenait un grand nombre de dossiers en souffrance.

Il y avait 324 enquêtes actives ouvertes à la fin de l'exercice fiscal 2024, contre 390 à la fin de l'exercice 2023 (soit une baisse de 17 %). Parmi ces enquêtes, 234 (72 %) ont été ouvertes au cours de l'exercice fiscal 2024.

Au cours de l'exercice fiscal 2024, 34 % des enquêtes clôturées (soit 143 enquêtes sur 416) ont fait l'objet d'une corroboration. Dans 69 % des dossiers ayant fait l'objet d'une corroboration, des mesures disciplinaires ont été imposées. De plus, une personne faisant l'objet d'une plainte a dû se présenter devant les autorités locales. Concernant les 31 % des dossiers restants, aucune mesure disciplinaire n'a pu être prise, car il s'agissait de cas d'exploitation de bénéficiaires impliquant un tiers.



Réduction des délais de clôture des dossiers de priorité élevée

Au cours de l'exercice fiscal 2024, l'ECU a continué de se concentrer sur la réduction du nombre de dossiers en souffrance. Sur les 416 enquêtes réalisées, 83 (20 %) étaient des dossiers de Catégorie 1/de priorité élevée. Les dossiers de Catégorie 1 ont été clôturés en 280 jours en moyenne au cours de l'exercice fiscal 2024, soit une réduction significative des délais (clôture 26 % plus rapide) par rapport à l'exercice fiscal 2023 (379 jours en moyenne). Les dossiers de Catégorie 2-3 ont été clôturés en 457 jours en moyenne, soit une réduction des délais de 8 % par rapport à l'exercice fiscal 2023 (499 jours en moyenne). La réduction des délais de clôture des dossiers reflète les efforts menés par les enquêteurs de l'ECU et les coordinateurs et coordinatrices de la conformité des pays pour clôturer les dossiers en souffrance.

Perspectives pour l'exercice fiscal 2025

Au cours de l'exercice fiscal 2025, l'ECU s'engage à améliorer de manière proactive son programme d'atténuation des risques, d'éthique et de conformité et à préserver l'intégrité et les ressources de l'IRC grâce à des pratiques rigoureuses en matière d'éthique et de conformité. L'ECU poursuivra ses efforts en vue d'accélérer et d'optimiser les procédures d'enquête, tout en renforçant d'autres aspects essentiels de son programme axé sur l'éthique, la conformité et la prévention de la fraude afin de prévenir les actes répréhensibles et de promouvoir une culture fondée sur l'éthique au sein de l'IRC. Pour atteindre ces objectifs, nous devons trouver de nouvelles façons d'optimiser notre efficacité afin de continuer à renforcer les liens avec nos donateurs et à développer une collaboration mutuellement bénéfique avec nos collègues. Voici quelques-uns de nos objectifs :

Programme d'éthique et de conformité

- ▶ Tirer parti des enseignements tirés des enquêtes pour atténuer davantage les risques de fraude et d'atteinte à la sauvegarde dans l'ensemble de l'organisation.

Code de conduite

- ▶ Mise à jour de l'IRC Way : nos normes de conduite professionnelle
- ▶ Publier une version mise à jour de la formation au Code de conduite IRC Way en partenariat avec le département Personnes et culture de l'IRC et la proposer à l'ensemble du personnel. L'objectif de la formation est de renforcer les normes IRC Way quant aux attentes en matière d'intégrité, d'éthique et de respect des normes professionnelles les plus strictes pour le personnel.
- ▶ Collaborer avec le département Personnes et culture de l'IRC afin de planifier des communications régulières relatives à l'IRC Way et d'offrir à tout le personnel différentes options de formation.

Prévention de la fraude

- ▶ Publier et proposer à l'ensemble du personnel une nouvelle formation sur la prévention de la fraude et de la corruption, intitulée Sensibilisation à la fraude : détecter les signaux d'alerte.
- ▶ Continuer d'évaluer et de gérer le risque de fraude en collaborant avec les parties prenantes internes, en particulier le Groupe de travail sur la conformité et les coordinateurs et coordinatrices de la conformité.

Enquêtes

- ▶ Réduire les délais des divulgations relatives aux donateurs.
- ▶ Réduire le nombre de dossiers en souffrance de 90 %.
- ▶ Proposer une formation axée sur les enquêtes à tous les coordinateurs et coordinatrices de la conformité ainsi qu'aux autres référents concernés.
- ▶ Fournir des données pour assurer un suivi efficace et actif des mesures/recommandations en matière de gestion convenues.

Atteindre ces objectifs sera un défi. Toutefois, l'ECU s'engage à améliorer continuellement son programme d'éthique et de conformité dans l'intérêt des clients et clientes, du personnel, des partenaires et des donateurs de l'IRC.

L'International Rescue Committee (IRC) aide les personnes affectées par des crises humanitaires à survivre, à récupérer et à reconstruire leur vie. En 1933, Albert Einstein et un petit groupe d'humanitaires ont créé ce qui allait devenir l'International Rescue Committee. Aujourd'hui, nous avons un impact durable en fournissant des soins de santé, en aidant les enfants à apprendre, et en incitant les individus et les communautés à devenir autonomes, avec une attention particulière aux besoins uniques des femmes et des jeunes filles. Nous intervenons dans plus de 40 pays touchés par des crises pour fournir des services de réinstallation, d'asile et d'intégration dans des communautés à travers les États-Unis et l'Europe.

© International Rescue Committee

International Rescue Committee

122 East 42ND Street
New York, NY 10168-1289
États-Unis

Integrity@Rescue.org

